

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 527^e séance tenue le 14 février 2011,
à 12 heures, à la salle Z-310 du Pavillon Claire-McNicoll

PRÉSENTS : le recteur : M. Guy Breton; la vice-rectrice aux affaires académiques et rectrice suppléante : Mme Hélène David; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification : Mme Anne-Marie Boisvert; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable : Mme Louise Béliveau; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; le vice-recteur à la recherche et aux relations internationales : M. Joseph Hubert; le vice-recteur au développement et aux relations avec les diplômés : M. Donat J. Taddeo; les doyens : M. Jean-Claude Breton, M. Sylvain Caron, M. Michel Carrier, M. Giovanni De Paoli, Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne, M. Pierre Moreau, Mme Louise Poirier, M. Gilles Trudeau; le directeur général des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : Mme Annie Angers, Mme Renée Béland, M. Jean-Pierre Bonin, Mme Michèle Brochu, Mme Christina Cameron, M. Milton Campos, Mme Anne Charbonneau, M. Jean-Marc Charron, M. Manuel Crespo, Mme Sophie Cuvelliez, M. Daniel Dubreuil, Mme Aude Dufresne, M. Louis Dumont, M. Philippe Gauthier, Mme Marianne Kempeneers, Mme Marie Lacroix, M. Yves Langelier, M. Laurence McFalls, M. Denis Monière, M. Antonio Nanci, Mme Fahima Nekka, Mme Lucie Parent, M. Jean Portugais, M. Michel Seymour, M. Richard Silbert, M. Pierre Simonet, M. Pierre Trudel, M. Luc Valiquette, Mme Sylvie Vandaele, M. Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Laurence Descarries, Mme Claire Deschamps, Mme Lisette Gagnon, Mme Frédérique Gardye, M. Najib Lairini, Mme Nicole Lavergne, M. David Lewis, Mme Yolande Parent, M. Maxime B. Rhéaume, M. Laval Rioux, M. Jean-Guy Sylvestre; les représentants des étudiants : Mme Delphine Bouilly, M. Paul-Virak Khuong, Mme Maude Larente, M. Mathieu Lepitre, M. Julien Nepveu-Villeneuve, M. Marc-André Ross; le représentant du personnel : Mme Margaret Lapointe; les représentants des cadres et professionnels : M. Jean-Philippe Fortin, Mme Danielle Morin; les observateurs : M. Jean-Pierre Blondin, Mme Paule Des Rivières, M. Matthew Nowakowski, M. Pierre Menard-Tremblay, M. Jean Renaud, M. Jean-Louis Richer, Mme Annie Sabourin.

ABSENTS : les doyens : M. Roch Chouinard, M. Raymond Lalande; le directeur de l'École polytechnique : M. Christophe Guy; le directeur de l'École HEC Montréal : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Paul Arminjon, Mme Hélène Lebel, M. Guy Lemay, M. François Lespérance, M. Langis Michaud, M. Serge Montplaisir, M. Christian Nadeau, M. François Prince, M. Jacques Rouillard, Mme Nathalie Trépanier, Mme France Varin; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Beaulieu, M. Jean Koclas; une représentante des étudiants : Mme Yvonne Ellis; un membre désigné par le Conseil de l'Université : Mme Julie Bouchard; les observateurs : Mme Dominique Bérubé, Mme Josée Bourguignon, M. Serge Brochu, M. Robert Couvrette, Mme Denyse Diamond, M. Yvon Pinel.

EXCUSÉS : un doyen : M. Gérard Boismenu; les représentants du corps professoral : M. Karim Benyekhlef, Mme Thérèse Cabana, Mme Christine Colin, Mme Sylvie Cosssette, M. François De Médicis, M. Jérôme Del Castillo, Mme Monique Desroches, M. Gérard Domon, M. Jacques Gresset, Mme France Houle, M. Claude Marois, M. Maurice Tardif; un représentant du personnel enseignant : M. Richard J. Paradis, un étudiant : M. Robert Martin; les représentants du personnel : M. Mario Grégoire, M. Éric Romano; un membre désigné par le Conseil de l'Université : Mme Chantal Gamache; les observateurs : M. Simon Carrier, M. Pierre Chenard.

PRÉSIDENT : M. Guy Breton
PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS : M. Serge Larochelle
SECRÉTAIRE : M. Alexandre Chabot
CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Mireille Beudet

Le recteur souligne les modifications suivantes à la composition de l'Assemblée.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Membres du Conseil nommés par celui-ci

Julie Bouchard, étudiante

Fin de mandat

Professeurs titulaires, agrégés ou adjoints élus par l'assemblée de chacune des facultés

Marc Girard (Démission)

Germain Lacasse (Démission)

Avis de décès

Monsieur Paul Bernard, professeur honoraire au Département de sociologie de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 6 février.

Le recteur invite les membres de l'Assemblée à observer une minute de silence en mémoire de M. Bernard.

AU-527-1

ORDRE DU JOUR
A-21/527^e/815

AU-527-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Giovanni De Paoli présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document A-21/527^e/816.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 526^e séance tenue le 24 janvier 2011
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire—CNAU : Recommandations relatives à la nomination de membres aux comités de l'Assemblée universitaire
 - 7.1. Comité concernant une politique d'information à l'Université de Montréal : nomination de membres
 - 7.2. Comité universitaire prévu dans la Politique sur les droits des étudiantes et des étudiants : nomination d'un membre
8. Comité de la planification
 - 8.1. Agrément à la nomination d'un membre coopté
 - 8.2. Plan stratégique

9. États financiers annuels
 10. Comité du statut du corps professoral—CSCP
 - Rapport sur les pratiques d'embauche des professeurs invités
- C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE
11. Allocution annuelle du recteur (discussion)
 12. Axes stratégiques de recherche
 13. Prochaine séance Le 14 février 2011, à 14 heures
 14. Clôture de la séance

AU-527-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 526^E SÉANCE

AU-527-2

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 526^e séance tenue le 24 janvier 2011, tel que présenté, la présence de M. Pierre Moreau étant notée.

AU-527-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

AU-527-3

Le secrétaire général invite la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau, à présenter un suivi sur la question posée par M. Jean Portugais à la 526^e séance quant à la distribution du Journal de Montréal au CEPsum. Après vérification, Mme Béliveau est en mesure de confirmer que cette distribution se déroule dans le cadre d'une entente commerciale, conclue il y a maintenant neuf ans, en vertu de laquelle cette entreprise s'engageait à titre de partenaire des équipes sportives des Carabins. Il s'agit donc de l'exécution d'engagements contractuels antérieurs, qui ne sont pas affectés par le conflit de travail, de nature privée, qui existe entre l'entreprise et ses employés syndiqués. La vice-rectrice tient cependant à préciser à l'Assemblée que l'Université entretient également d'excellentes relations avec l'équipe de *Rue Frontenac*, ainsi qu'il appert de la couverture récente que ce média a accordé à l'ensemble des équipes des Carabins.

Le doyen de la Faculté de droit, M. Gilles Trudeau, est ensuite convié à faire rapport des vérifications qu'il a effectuées quant aux suites de la vente d'une partie des activités du laboratoire LexUM à une entreprise nouvellement créée qui porte le nom de *Lexum Inc.* Il remercie tout d'abord M. Campos de la question qu'il a posée, qui a permis de prendre acte d'une confusion engendrée par la similitude de nom entre la Chaire LexUM, qui avait été capitalisée à même les revenus de LexUM et qui est conservée par la Faculté, et l'entreprise *Lexum Inc.*. Cette similitude avait conduit à la programmation, sur la page d'accueil de la Faculté, d'un renvoi erroné vers le site de l'entreprise plutôt que vers celui de la Chaire. Les correctifs requis ont été apportés et le changement du nom de la Chaire, qui deviendra prochainement la Chaire en information juridique, mettra fin à toute possibilité de confusion pour l'avenir. M. Trudeau ajoute qu'il s'est par ailleurs assuré que la nouvelle entreprise n'utilise pas, dans le cadre de ses opérations commerciales, l'adresse courriel antérieure du laboratoire, non plus que du matériel promotionnel qui engendrerait des coûts pour l'Université.

M. Milton Campos remercie le doyen Trudeau de ces précisions; il demande, si possible, que les contrats qui liaient LexUM et Canlii au cours des trois dernières années précédant la privatisation de même que l'entente qui a encadré la privatisation soient soumis à l'Assemblée, pour examen. M. Trudeau assure que les ententes intervenues n'ont pas été faites de manière dissimulée, bien que la communication des documents contractuels eux-mêmes puisse, s'agissant de documents commerciaux, être assortie de restrictions. Ces contrats ayant été conclus sous l'égide du vice-rectorat à la recherche, il entend

en référer au vice-recteur. Le vice-recteur à la recherche et aux relations internationales, M. Joseph Hubert, prend acte de la demande et vérifiera s'il est possible d'y donner suite.

Le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, revient sur la question qui lui avait été posée par M. Pierre Trudel au sujet des règles applicables aux soldes de fin dans les comptes de recherche. La Direction des Finances et le vice-rectorat à la recherche oeuvrent actuellement de concert afin d'élaborer une politique claire au cours des prochains mois.

Faisant le suivi des échanges intervenus quant à la communication des résolutions du Conseil, le secrétaire général informe que le Comité de gouvernance doit se réunir sur la question demain et qu'il pourrait s'avérer possible de revenir sur le sujet lors de la prochaine séance de l'Assemblée.

En réponse à la question de M. Louis Dumont sur le suivi de la préparation de la Grande campagne, le vice-recteur au développement et aux relations avec les diplômés, M. Donat J. Taddeo, précise que l'étape du montage du gabarit est presque complétée et qu'il anticipe être en mesure de le soumettre à l'Assemblée à la fin du printemps.

M. Maxime Rhéaume ajoute qu'il faut en effet trouver des façons intéressantes de convaincre et de « vendre » nos projets auprès des donateurs.

AU-527-4 CORRESPONDANCE AU-527-4

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-527-5 PÉRIODE D'INFORMATION AU-527-5

AU-527-5.1 Rapport du recteur AU-527-5.1

Le recteur souligne tout d'abord les Journées de la persévérance scolaire, du 14 au 18 février, identifiées par le ruban vert et blanc qu'il arbore. Le port de ce ruban est l'expression d'un engagement à l'égard de la persévérance scolaire. Le vert symbolise la jeunesse et l'espérance et représente les jeunes qui ont besoin de reconnaissance et de valorisation pour persévérer. Le blanc, synthèse de toutes les couleurs, est la métaphore de la communauté qui contribue au développement des jeunes. Les deux rubans, entrecroisés, illustrent le lien qui les unit. Constatant que M. Louis Dumont, très actif au sein du projet SEUR, affiche aussi le ruban de la persévérance scolaire, le recteur déclare que notre institution ne saurait demeurer indifférente et doit afficher son engagement à soutenir les jeunes dans leurs efforts et leur réussite scolaire.

Il évoque ensuite les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée. Une rencontre avec l'ambassadeur d'Italie, M. Andrea Meloni, a permis de discuter de collaborations possibles. Le recteur observe que cela supposera des suivis, car les ambassadeurs ont de l'influence, mais peu de ressources dont ils peuvent disposer directement. Il fait ensuite état de sa participation, le 28 janvier dernier, au déjeuner-conférence de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, où l'invité était le ministre Pierre Arcand. Plus récemment, il a échangé avec M. Yvon Fontaine, recteur de l'Université de Moncton. Des collaborations fort intéressantes, au plan académique et linguistique, pourraient être explorées avec cette université francophone d'une province officiellement bilingue.

Le 1^{er} février dernier, le recteur était le conférencier invité du Club universitaire de Montréal, devant une brochette d'invités. Il y a encore constaté que nos réalisations sont méconnues et qu'il nous faut davantage expliquer ce que nous sommes.

La tournée des facultés, entreprise il y a quelque temps, s'est poursuivie avec la visite, extrêmement intéressante, qu'il a faite au « Kiwi Club », au sein du département de nutrition de la faculté de médecine.

En matière de relations de travail, le recteur est heureux d'annoncer la signature d'une entente de prolongation de la convention collective entre l'Université de Montréal et l'Association des médecins cliniciens enseignants de Montréal (AMCEM). Cette convention, échue depuis mai 2010, a été prolongée jusqu'au 30 novembre 2011.

Le 2 février dernier avait lieu la seconde journée Portes ouvertes de la présente période de recrutement. Malgré la tempête qui s'abattait alors sur la région, près de 2200 personnes se sont rendues au CEPSUM, afin de visiter les différents kiosques d'information, de même que dans les pavillons où des visites guidées étaient organisées. Le recteur remercie les collaborateurs issus de la communauté qui ont permis la tenue de cet événement de grande qualité qui nous sert de vitrine.

Deux nominations récentes sont soulignées. M. Christian Blanchette entrera en fonction le 18 avril prochain au poste de doyen de la Faculté de l'éducation permanente (FEP), pour un mandat qui se terminera le 31 mai 2015. Titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Montréal et d'un doctorat en physique de l'Université York, M. Blanchette est actuellement professeur à la Faculté d'éducation de l'université d'Ottawa et doyen associé – Interdisciplinarité et Affaires internationales à la Faculté des études supérieures et postdoctorales. Il a également dirigé l'Institut pour l'avancement de la pédagogie en enseignement supérieur en Ontario.

M. Stéphane Rousseau, professeur titulaire à la Faculté de droit, a été nommé au comité de gestion du fonds de dotation.

Le recteur conclut en saluant la médaille d'or remportée par l'équipe de hockey féminin du Canada aux Universiades d'hiver en Turquie. L'attaquante des Carabins, Kim Deschênes, première hockeyeuse de l'histoire de l'UdeM à prendre part aux Universiades, a marqué le premier but du match et mené son équipe à la médaille d'or. La formation canadienne, composée de joueuses étoiles du sport interuniversitaire canadien, a terminé le tournoi 2011 avec une fiche exclusivement victorieuse.

AU-527-5.2

Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

AU-527-5.2

Faisant écho aux propos du recteur sur les Journées de la persévérance scolaire, M. Louis Dumont souligne que les accomplissements et les réalisations de l'UdeM en ce domaine devraient être davantage mis en lumière. Il suggère la production d'un court texte qui ferait la promotion de nos activités en la matière, en soulignant l'importance de la contribution de nos étudiants.

Le recteur exprime son souhait qu'un communiqué fasse état de nos réalisations et de l'engagement, largement bénévole, de nos étudiants qui deviennent ainsi des modèles pour les jeunes du secondaire. Cette contribution est remarquable. Mme David abonde; nos accomplissements, qui sont multiples, tant au niveau de l'Université que des facultés, dont la FAS, sont impressionnants et mériteraient d'être diffusés davantage, notamment dans FORUM.

M. Dumont propose que l'Assemblée souligne et reconnaisse la qualité de l'engagement et du travail de nos étudiants qui contribuent dans des projets qui visent les jeunes du cycle d'études secondaires. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Marc-André Ross informe que la FAÉCUM, de concert avec ses associations étudiantes, a récemment reconfirmé sa position en matière de gel des frais de scolarité et d'accessibilité aux études.

M. Jean Portugais signale à l'Assemblée un courriel de la firme Groupe Investors récemment envoyé à de nombreux professeurs, les conviant à une session sur la planification financière le 17 février dans une salle du Pavillon McNicoll. Cela lui semble s'inscrire dans la suite des questions abordées lors d'une séance antérieure à propos des relations entre le Journal de Montréal et le CEPSUM. Il entend revenir, au cours de la période de questions, sur ce sujet des règles applicables aux relations de l'Université avec les entreprises qui souhaitent faire de la sollicitation et de la promotion commerciale de leurs produits et services au sein de la communauté.

M. Gilles Lavigne ajoute, à titre de complément d'information, que le rapport du Comité *ad hoc* sur la gestion des partenariats Université – bailleurs de fonds, qui a pour mandat d'évaluer et analyser les pratiques, les instruments et outils normatifs permettant de gérer les partenariats et de proposer des mesures visant à améliorer cette gestion dans le cadre de la mission universitaire et de la protection de la liberté académique, devrait être soumis prochainement.

M. Laurence McFalls, souhaite ajouter une précision à la mention faite par le recteur que les ambassadeurs disposent rarement des ressources financières pour mettre en œuvre des collaborations. Il souligne que l'ambassadeur d'Allemagne a procuré 200 000 \$ par année à l'Université. Cet apport vaut d'être souligné et M. Mc Falls dit espérer que cela se continue. Le recteur partage les propos de M. McFalls.

AU-527-6

PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-527-6

Mme Parent rappelle que lors de l'assemblée de mai dernier, le recteur s'est engagé à faire le suivi sur le processus de nomination du directeur du département de physiologie de la Faculté de médecine. À titre de membre de ce département, elle désire faire la lumière sur cette question puisque, plusieurs mois plus tard, le directeur intérimaire a vu sa nomination prolongée jusqu'au 31 mai 2011.

Le secrétaire général n'est en mesure de répondre qu'à l'égard de la partie réglementaire. Une telle prolongation de mandat peut être accordée, à la demande du doyen. En l'instance, le secrétaire général a été informé que le comité n'aurait pas terminé ses travaux, mais il ignore exactement où en est le processus. C'est le doyen de la Faculté qui pourrait le mieux répondre à cette question, mais il n'a pu être présent aujourd'hui. Mme Parent souhaite qu'on s'engage à faire les suivis avec les membres du département, qui sont dans l'attente à ce sujet depuis de longs mois.

M. Marc-André Ross réfère à une publicité de l'Université de Montréal qui apparaissait devant le banc du Canadien de Montréal lors d'un match récent et demande au vice-recteur aux finances et aux infrastructures quel est le coût qui y est associé. M. Éric Filteau précise que l'entente, qui prévoit la présence de la publicité de l'Université devant le banc du Canadien pendant une période par match pour un total de six matches, a été conclue pour un prix très raisonnable, surtout en considérant que nous sommes en pleine période recrutement, qui tient compte de notre statut d'institution sans but lucratif. Au-delà de ce cadre, il s'agit d'une question de nature commerciale. Le recteur précise que le coût est infiniment plus modeste que celui associé à la campagne de publicité télé de l'Université McGill.

M. Pierre Trudel demande sur quelles bases on prétend que l'Assemblée n'aurait pas le droit d'obtenir réponse à ses questions, même sur le contenu d'une entente commerciale. M. Filteau s'engage à vérifier et à fournir une réponse lors de la prochaine séance. Il précise, à la demande de M. Trudel, que l'Assemblée recevra alors l'information demandée ou la raison pour laquelle elle ne peut pas être rendue publique.

Devant l'annonce de l'annulation de la réunion qui était prévue, M. Kuong demande quand le Comité de la recherche, pourtant saisi de questions de grande importance pour l'Université, se réunira à nouveau. Ainsi qu'il l'expliquait dans le message adressé aux membres du Comité, M. Joseph Hubert rappelle que l'annulation récente résulte de la venue d'un comité visiteur dans un de nos centres de recherche. Une prochaine réunion sera fixée rapidement.

La question des frais de scolarité étant une préoccupation importante pour les étudiants, M. Mathieu Lepitre demande la raison de l'absence d'un kiosque consacré aux frais de scolarité lors de la plus récente édition des Portes ouvertes. Il s'interroge également sur les mesures qu'entend prendre l'Université à l'égard de décisions ministérielles récentes qui portent atteinte à la situation des étudiants de certains programmes, notamment ceux de médecine, médecine dentaire et optométrie, en matière d'admissibilité à l'aide financière.

En réponse à la première question, la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau, précise qu'il y avait deux kiosques situés dès l'entrée soit l'un sur l'aide financière aux études, l'autre sur les bourses d'études, qui étaient en mesure de répondre aux questions des futurs étudiants quant à l'accessibilité financière. Ces deux kiosques furent d'ailleurs très

achalandés. Dans sa seconde question, M. Lepitre réfère à des mesures récentes prises par le Ministère, qui excluent dorénavant les cours suivis dans le cadre d'une année préparatoire du nombre de crédits qui sont comptabilisés aux fins de la reconnaissance du statut d'étudiant sans contribution financière des parents pour le calcul de l'aide financière, de même qu'elles refusent de considérer le montant des frais institutionnels obligatoires, qui pourront atteindre jusqu'à 2 000 \$ par année en médecine dentaire, dans le calcul des frais de scolarité admissibles. Mme Béliveau a déjà entrepris des échanges avec le MELS à propos de la première de ces mesures, qu'elle qualifie de purement administrative et dont la raison d'être lui semble douteuse. L'Université œuvre actuellement à la préparation d'un argumentaire, qui sera soumis au MELS. La question relative aux frais associés au programme de médecine dentaire fait également l'objet d'étude en ce moment au Bureau de l'aide financière. M. Lepitre réitère le soutien de la FAÉCUM aux démarches auprès du MELS qui viennent d'être évoquées par la vice-rectrice.

M. Portugais revient sur le message, envoyé à de nombreux professeurs de l'Université par une firme d'investissement financier, dont il faisait état plus tôt. Il demande si M. Filteau est en mesure d'indiquer si cet envoi a été autorisé et, sinon, si des mesures existent à l'Université pour prévenir ce genre d'envoi. Il demande également au secrétaire général quelles sont les règles applicables à l'encadrement des relations avec l'entreprise privée, notamment quant à l'utilisation des espaces publics, l'accès aux locaux et aux listes de courriel à des fins de sollicitation commerciale. Il estime que nos valeurs, comme institution d'enseignement et de recherche, doivent être affirmées à l'égard de ce genre de pratiques commerciales, qui se développent. Plusieurs de nos politiques pourraient être applicables; il demande s'il pourrait y avoir lieu d'en concentrer les éléments afin de répondre à ces situations. Il suggère que le secrétaire général fasse, lors d'une prochaine séance, un état de la question à ce sujet.

M. Filteau assure que les listes d'adresses ne sont pas communiquées. Quant aux envois de messages indésirables, des filtres sont installés et parviennent à repousser un grand nombre de ces messages, mais ils ne les interceptent pas tous, faute de certains indices.

Le secrétaire général confirme que des politiques existent, notamment, en matière d'utilisation du courriel, qui encadrent strictement l'usage qui peut être fait des listes d'envoi, qui, assure-t-il, ne sont pas communiquées à l'externe. Quant à la location des locaux, il n'est pas interdit de louer des locaux à des fins commerciales, mais les règles permettent à la Direction des immeubles de considérer les fins poursuivies et de refuser de donner suite à une demande de location d'espace.

En réponse à sa question complémentaire, M. Portugais reçoit l'assurance qu'aucune autorisation n'a été donnée à la manœuvre conduite au profit du Groupe Investors. Ils ont pu louer une salle pour donner une conférence sur la planification financière et l'investissement, mais rien d'autre n'a été autorisé.

Mme Boisvert dit avoir aussi reçu l'envoi auquel réfère M. Portugais. L'Université étant une communauté d'environ 60 000 personnes, l'existence de politiques ne saurait garantir qu'aucune manœuvre ne sera tentée pour les contourner. Considérant qu'il s'agit d'un incident déplorable, mais dont l'importance ne doit pas être exagérée, elle dit douter qu'il soit opportun d'investiguer davantage.

En réponse à la question de M. Campos sur l'avancement du dossier de l'environnement numérique d'apprentissage, M. Blondin fait le point sur les étapes de la migration de plateforme, de Web CT à Moodle. Les travaux cheminent, avec des groupes-témoins, en vue d'un déploiement prévu pour l'automne. Des mécanismes automatisés faciliteront cette migration pour les utilisateurs.

En réponse à la question de Mme Bouilly au sujet du traitement fiscal réservé aux revenus des stagiaires postdoctoraux, qui feraient l'objet d'analyses, par l'Agence de revenu du Canada, rétroactives à l'année 2006 quant aux états de leurs revenus de bourses émis par l'Université, Mme Louise Béliveau exprime son étonnement étant donné que cette mesure annoncée dans le dernier budget fédéral est clairement libellée pour être applicable à compter de l'année 2010. Les cas d'application rétroactive auxquels Mme Bouilly réfère devraient donc être signalés à la Faculté des études supérieures et postdoctorales. Il s'agit par ailleurs d'une mesure sur laquelle les universités travaillent en commun en vue de développer une stratégie.

À la lumière du rapport récent de la Commission permanente de l'éducation qui recommandait aux universités de définir leur politique linguistique, M. Dumont demande à la vice-rectrice aux affaires académiques si elle est au courant d'une formation qui serait, selon ce que lui a rapporté un collègue,

offerte dans une langue autre que le français. Mme David a pris connaissance de ce rapport et observe que l'Université s'est dotée, il y a déjà quelque temps, d'une politique linguistique. Exception faite des règles applicables aux mémoires et aux thèses et de certaines formations particulières s'adressant à des clientèles spécifiques, notamment un programme spécialisé pour les médecins hors Québec et une formation en droit chinois, elle dit ne jamais avoir été informée des programmes qui seraient offerts en anglais. À sa connaissance, la politique linguistique est appliquée par les unités. Elle assure M. Dumont que les collègues qui auraient de tels cas à signaler peuvent en informer le vice-rectorat, qui verra à s'en enquérir plus avant.

M. Campos, évoquant qu'il accepte que certains de ses étudiants étrangers puissent rendre leurs travaux dans leur langue, demande s'il contrevient ainsi à la politique. Mme David le rassure; de telles mesures, si elles sont acceptées par le professeur, sont possibles afin d'accommoder les étudiants étrangers, voire même souhaitables, dans cette époque d'internationalisation.

Mme Michèle Brochu demande si le programme de forfaits compensatoires de rémunération des activités accomplies par les médecins spécialistes en milieu universitaire établi en 2007 dans le cadre de la *Loi concernant la prestation des services de santé par les médecins spécialistes* a dégagé des sommes au profit de l'Université.

Le recteur rappelle qu'en 2007, un montant de 65 M\$ a été négocié entre le gouvernement du Québec et la Fédération des médecins spécialistes du Québec, en guise de compensation pour l'encadrement en milieu clinique. Ces sommes sont versées directement aux médecins cliniciens et non à l'Université. À sa connaissance, la totalité de la somme de 65 M\$ n'a pas encore été déboursée, car ce programme, d'une durée prévue de trois ans, ne serait entré en vigueur que vers 2009 et n'est pas terminé.

En réponse à Mme Margaret Lapointe, Mme Anne-Marie Boisvert fournit des précisions au sujet de postes vacants à la DRH. Le poste de directeur fait l'objet d'un affichage qui a débuté aujourd'hui et une réflexion sera entreprise quant à la dotation de certains autres postes avec le ou la titulaire dont les services seront retenus. Se disant sensible à la situation d'engorgement soulignée par Mme Lapointe, Mme Boisvert convient que la DRH vit un accroissement de son « volume d'affaires », du fait, notamment, de l'augmentation du nombre des associations accréditées, sans majoration correspondante de son enveloppe budgétaire. L'évaluation de l'impact de l'implantation du PGI constituera un élément important de la réflexion à ce sujet.

M. Laurence McFalls adresse à Mme Boisvert une question de suivi sur l'application de la convention collective des auxiliaires de recherche. Selon celle-ci, la mise en œuvre de ces conventions est rendue plus complexe par la nécessité de s'assurer la collaboration d'intermédiaires, qui sont le lien entre l'employeur et les auxiliaires. Des projets-pilotes ont été initiés; certains des intermédiaires dont le concours est requis collaborent pleinement. Dans d'autres cas, c'est davantage laborieux. La vice-rectrice conclut en rappelant à tous que d'assurer l'application des conventions collectives négociées est une obligation pour l'employeur et que la collaboration de tous les intéressés est attendue.

M. Jean Portugais manifeste son accord avec les propos de Mme Boisvert sur l'insuffisance des ressources en matière de relations de travail; plusieurs syndicats vivent la situation d'engorgement qui a été évoquée et la déplorent.

Compte tenu de certains éléments nouveaux qui pourraient justifier une révision, M. Philippe Gauthier demande s'il y aurait lieu, alors qu'on est en attente du côté du campus Outremont, de bonifier le plan directeur des espaces. Le recteur convient que la planification des espaces est un processus vivant et évolutif, mais observe que hors la mise à niveau de certains bâtiments, il n'y a pas eu de développement immobilier notable depuis l'adoption du plan il y a deux ans. Il se dit convaincu qu'avant d'envisager une révision du plan directeur, il faudra d'abord en assurer la mise en œuvre et réaliser ce qui a reçu l'assentiment des instances, dont cette assemblée.

Le président des délibérations, constatant l'absence d'autres questions, invite l'Assemblée à considérer le point suivant.

AU-527-7	COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE—CNAU : RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA NOMINATION DE MEMBRES AUX COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE <u>A-21/527^e/816</u>	AU-527-7
AU-527-7.1	<u>Comité concernant une politique d'information à l'Université de Montréal : nomination de membres</u> Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée universitaire nomme Mme Françoise Miquet, chargée de cours à la Faculté de l'éducation permanente, à titre de membre représentant les chargés de cours au sein du Comité concernant une politique d'information à l'Université de Montréal; M. Mathieu Lepitre, étudiant à la Faculté des sciences infirmières, à titre de membre représentant les étudiants au sein du Comité concernant une politique d'information à l'Université de Montréal.	AU-527-7.1
AU-527-7.2	<u>Comité universitaire prévu dans la Politique sur les droits des étudiantes et des étudiants : nomination d'un membre</u> Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée universitaire Mme Delphine Bouilly, étudiante au doctorat au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences, à titre de membre représentant les étudiants au sein du Comité universitaire prévu dans la Politique sur les droits des étudiantes et des étudiants, pour un mandat de quatre ans se terminant le 31 mai 2015.	AU-527-7.2
AU-527-8	<u>COMITÉ DE LA PLANIFICATION</u>	AU-527-8
AU-527-8.1	<u>Agrément à la nomination d'un membre coopté</u> A-21/527 ^e /817 Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée universitaire donne son agrément à la nomination par cooptation de M. Pierre Belhumeur, directeur du Département de microbiologie et d'immunologie de la Faculté de médecine, comme membre du Comité de la planification, pour un mandat échéant le 31 mai 2014.	AU-527-8.1

AU-527-8.2

Plan stratégique

AU-527-8.2

Le président des délibérations invite le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, à présenter l'avancement de ce dossier.

M. Filteau évoque les diverses étapes des travaux du comité de planification, qui travaille sur le projet de plan stratégique de façon intensive; une ébauche a déjà été présentée, notamment aux doyens. De nouvelles consultations sont en cours et un document devrait être soumis à l'Assemblée en avril prochain.

Évoquant la récente adoption par l'Assemblée, à titre d'orientations institutionnelles, des cinq orientations budgétaires qui lui ont été présentées, M. Portugais demande si le Comité entend réfléchir à l'harmonisation entre ces orientations et les orientations stratégiques qui seront soumises au printemps.

M. Filteau assure que l'élaboration des orientations stratégiques a été entreprise dans cette optique; la vision que le recteur a communiquée est à la base de l'ensemble et les orientations budgétaires qui ont été adoptées sont arrimées avec les axes retenus.

Alors que M. Portugais insiste sur le fait que les orientations qui ont été adoptées lors de la dernière séance sont des orientations institutionnelles, M. Simonet observe qu'il a appuyé la proposition d'adoption de ces orientations et qu'il était clair que le document soumis à l'Assemblée lors de la séance de janvier concernait le budget à venir. Stricto sensu, ce sont les orientations du budget 2011-2012 qui ont été adoptées. Néanmoins, eu égard à la nature générale de ces orientations, il ne voit pas de déphasage.

Mme Boisvert remarque qu'habituellement, la planification stratégique précède et le budget, qui en est l'accessoire, sert à appuyer les orientations stratégiques. Cette année, les circonstances ont fait en sorte qu'on ne pouvait faire l'économie de l'adoption d'un budget, même si l'exercice de planification stratégique n'était pas complété. Pour la Direction, le fait que l'Assemblée se soit manifestée en faveur des orientations budgétaires proposées constitue une indication positive quant aux orientations stratégiques. L'exercice de planification stratégique se poursuit au sein du Comité afin d'élaborer des propositions.

M. Simonet remarque que cet exercice vise une opérationnalisation des principes présentés par le recteur, mais qu'il s'insère dans un cadre plus vaste, notamment celui du Livre blanc adopté par l'Assemblée il y a quelques années. Puisque les principes énoncés par le recteur dont il est question ne sont pas identiques à ce qui figure dans le Livre blanc, M. McFalls dit espérer que les orientations stratégiques seront soumises à l'Assemblée pour son approbation.

AU-527-9

ÉTATS FINANCIERS

A-21/527^e/818, A-21/527^e/819, A-21/527^e/820

AU-527-9

Le président des délibérations invite le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, et le directeur général des services financiers, M. Matthew Nowakowski, à faire la présentation des états financiers 2009-2010.

M. Filteau précise qu'il s'agit des états financiers vérifiés qui ont été adoptés par le Conseil en décembre dernier. L'exercice de cette année fut lourd pour l'équipe des finances, compte tenu de l'introduction des PCGR, notamment la prise en compte de la valeur des avantages sociaux futurs dus aux employés et la modification des règles applicables en matière d'immobilisation. En effet, depuis le 1er juin 2009, conformément à la prescription du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELS), l'Université a adopté rétroactivement l'ensemble des recommandations du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* et a préparé ses états financiers en accord avec les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR). Les changements qui en résultent, même si le déficit accumulé s'en trouve apparemment augmenté, n'ont pas d'impact sur la dette de l'Université. Toutes les universités s'étant trouvées soumises cette année à cette modification des méthodes comptables applicables, le même phénomène d'augmentation du déficit se produit pour toutes, à l'exception du réseau UQ, pour des raisons particulières.

M. Matthew Nowakowski présente les trois documents qui ont été soumis à l'Assemblée. Les états financiers vérifiés adoptés par le Conseil (A-21/527^e/818) fournissent le portrait

d'ensemble de la situation financière de l'Université. Ils n'offrent cependant pas de découpage détaillé; pour cela on réfère plutôt au document intitulé Commentaires et faits saillants (A-21/527^e/819). Le troisième document présente le détail des dépenses des facultés et des services (A-21/527^e/820). Il observe que la ventilation des budgets au sein des unités appartenant aux unités elles-mêmes, le degré de précision avec lequel la ventilation évoquée dans ce document s'avère peu varié.

Il présente ensuite les lignes directrices de l'état des résultats selon les quatre fonds distincts qui existent au sein des universités : Fonds de fonctionnement, Fonds avec restrictions, Fonds des immobilisations et Fonds de dotation. Le Fonds de fonctionnement rend compte des activités habituelles menées par l'Université en matière de services d'enseignement et de soutien à l'enseignement, de fonctionnement du campus universitaire, d'administration et de recherche à des fins internes. Ce fonds présente également les produits non affectés de l'externe et les subventions de fonctionnement. Le Fonds avec restrictions présente les produits affectés de l'externe, qui sont principalement dirigés vers des activités associées à la recherche. Le Fonds des immobilisations présente uniquement les éléments d'actif et de passif, les produits et les frais associés aux acquisitions d'immobilisations et à leur financement. Enfin, le Fonds de dotation présente les produits reçus à titre de dotations, à savoir le capital permanent ainsi que les produits de placements nets maintenus en dotation.

Il explique qu'en vertu de l'application intégrale des PCGR, l'Université a comptabilisé rétroactivement un passif pour les avantages sociaux futurs, les vacances à payer et pour certains autres rajustements. L'impact de ces rajustements est de 150,9 M\$ pour les avantages sociaux futurs, de 28,7 M\$ pour les vacances à payer et de 1,2 M\$ pour d'autres éléments, portant ainsi le solde de fonds redressé à 319,9 M\$.

Les règles de financement global et les règles d'attribution de la subvention conditionnelle du MELS continueront de suivre l'ancienne méthode comptable, qui reconnaît comme dépense uniquement la contribution réellement versée aux régimes d'avantages sociaux. L'Université considère donc qu'il n'existe pas d'obligation légale ou administrative de financer les passifs inhérents aux vacances à payer ou aux avantages sociaux futurs. Ces passifs demeureront au bilan de l'Université et auront comme conséquence d'augmenter le déficit accumulé d'une somme équivalente, sans pour autant que la dette à rembourser soit augmentée.

En terminant, M. Nowakowski attire cependant l'attention de l'Assemblée sur le fait que le gouvernement du Québec a adopté un décret par lequel le MELS est autorisé à inscrire un compte à payer pour les vacances et les congés à payer pour le réseau de l'Université du Québec; cela affectera favorablement le déficit accumulé de ce réseau, qui ne subira pas la même majoration que celui des autres universités du Québec. L'Université et la CRÉPUQ ont signalé leur objection à ce traitement inégal.

En réponse à la question de M. Marc-André Ross sur l'impact d'une éventuelle hausse des taux d'intérêt sur le budget de l'Université, M. Nowakowski précise que chaque point de pourcentage de plus en intérêts signifie une augmentation du service de la dette de 1 M\$.

M. Ross demande ensuite quelles seront les sommes requises pour honorer les engagements pris dans le cadre des ententes conclues récemment avec différents syndicats. Sans qu'un montant exact puisse être précisé, M. Nowakowski assure que les réserves nécessaires sont conservées pour faire face à l'ensemble. La vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification observe que, considérées dans leur ensemble, les ententes intervenues respectent globalement les paramètres salariaux gouvernementaux sur cinq ans. Elle remarque cependant que l'ajustement de la subvention pour tenir compte de ces paramètres ne s'étend pas aux avantages sociaux.

Mme Lucie Parent, se référant à la ventilation utilisée pour la description des fonds internes de recherche dans l'état de dépenses des facultés et des services, demande quelle est la distinction entre les frais associés à l'installation de nouveaux professeurs et ceux consacrés au démarrage en recherche. La vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Mme Boisvert, explique que les fonds d'installation de nouveaux professeurs sont ceux qui sont conventionnés en vertu de l'entente avec le SGPUM alors que les fonds de démarrage sont supportés par la recherche.

Mme Parent s'interroge de plus sur les différences entre les rubriques respectivement intitulées *Subvention de contrepartie aux chercheurs* et *Contribution FCI et FEI*. Le vice-recteur à la recherche

et aux relations internationales, M. Joseph Hubert, vérifiera le détail quant aux contreparties qui apparaissent dans la ventilation des Fonds de recherche.

À la question de M. Campos, qui demande pourquoi les sommes placées à long terme ne sont pas utilisées dès maintenant pour payer la dette, MM. Nowakowski et Filteau expliquent qu'il s'agit d'une question d'ingénierie financière, selon ce qui est le plus avantageux au moment où le montage est fait. C'était l'arrimage le plus avantageux, en 2005-2006, au moment où cette structure a été élaborée. La trésorerie surveille la situation de telle sorte que si les circonstances devaient changer substantiellement, les modifications requises pourraient être apportées en cours de route afin de bénéficier du scénario le plus favorable.

M. Seymour, notant une augmentation importante au titre des immobilisations pour les projets en cours, demande quels sont ces projets et si leurs coûts sont financés par le MELS. Sans se rappeler la ventilation exacte de mémoire, M. Nowakowski répond que l'élément le plus important dans les projets en cours en 2010 était le PGI, qui figurait probablement pour une trentaine de millions environ. Le reste est relatif à divers projets, notamment la remise à niveau du 3200 Jean-Brillant, qui est entièrement financée par le MELS. Il observe que tout projet non achevé figure sous la rubrique Projet en cours. Lorsque le projet est complètement terminé, un geste comptable est posé pour le capitaliser, ce qui a été fait pour le 3200 Jean-Brillant et qui le sera pour le PGI.

À la question complémentaire de M. Seymour sur les coûts de location d'espaces, M. Nowakowski s'engage à ce qu'une ventilation plus fine soit effectuée et soumise à l'Assemblée.

M. Nowakowski explique ensuite, en réponse à la question de M. Lairini sur la diminution du poste Soutien à l'enseignement et à la recherche au sein du Fonds de fonctionnement, que le montant global est demeuré stable, mais que sa répartition a changé à la suite de la modification d'une règle technique quant à ce qui peut valablement être capitalisé en termes d'achats pour les bibliothèques.

M. Langelier constate que le document faisant état des dépenses des facultés ne permet pas de comprendre à quoi est attribuable le déficit d'environ 3 M\$ dans le budget de la Faculté de médecine. Sans indication des revenus, il observe qu'il lui est impossible de comprendre l'origine de ce déficit. Les facultés, explique M. Filteau, reçoivent une enveloppe globale pour leurs opérations. La distribution entre les départements est laissée aux facultés. L'an dernier, la Faculté de médecine n'a pas respecté son enveloppe budgétaire. La direction ne peut se substituer à l'administration facultaire, mais lorsqu'une faculté se retrouve en déficit, elle est rencontrée pour lui rappeler ses obligations à l'égard de son enveloppe et les règles de contrôle budgétaire se resserrent. M. Filteau précise que cette somme de 3 M\$ est une « ardoise », due par la Faculté de médecine à l'Université, dont les suites seront déterminées par le Comité du budget de l'Université.

M. Dumont félicite M. Nowakowski pour la clarté de son exposé. Il s'étonne par ailleurs que l'Université ait décidé de faire disparaître le fonds de souscription et déplore que la présentation ne révèle pas quelles sommes ont été reçues pendant l'année. Ce changement résulte de l'introduction des nouveaux principes comptables; M. Nowakowski croit cependant qu'il pourrait s'avérer possible de faire figurer cette information en note aux états financiers.

En réponse à la question complémentaire de M. Dumont à propos des dividendes et intérêts depuis 2009, M. Nowakowski remarque qu'il convient plutôt d'examiner la somme au total, car cela dépend de la constitution du portefeuille du Fonds de dotation et de la stratégie de placement. Il ajoute que la gestion du Fonds de dotation est assortie de certaines particularités par rapport à celle du Fonds de retraite, notamment l'objectif de verser 4 % par année à chaque groupe de fonds dotés.

M. Filteau précise enfin, à la demande de M. Dumont, que ce qui est qualifié de régime d'avantages postérieurs à l'emploi comprend l'ensemble des avantages post retraite : assurance-vie, allocations de départ calculées actuariellement, etc.

En réponse à la question de Mme Delphine Bouilly, M. Nowakowski signale que les fonds consacrés aux bourses aux études supérieures sont globalement restés stables.

Sur proposition du recteur, appuyée par le président du Comité du statut du corps professoral, l'Assemblée décide, à l'unanimité, de traiter de ce point après avoir disposé du suivant, puisque le recteur sera contraint de se retirer avant la fin de la séance.

Une fois le point 11 terminé, le président des délibérations invite le président du Comité du statut du corps professoral, M. Denis Monière, à venir présenter son rapport.

Il s'agit de la seconde mouture du document. Afin de s'acquitter du mandat confié par l'Assemblée, le Comité a étudié la situation dans les autres universités, utilisé les données empiriques du BRI pour avoir le portrait de la situation à l'Université de Montréal et rencontré les doyens des facultés et les unités syndicales, SCCUM et SGPUM. Lorsque ce rapport a été présenté précédemment, l'Assemblée a demandé des précisions. Le Comité a repris le travail et a tenu quatre réunions par la suite. Le rapport présenté aujourd'hui a été adopté à l'unanimité par les membres du Comité, que le président remercie ici de leur travail.

Le Comité a premièrement constaté la diversité des réalités regroupées sous le statut de professeur invité, davantage présent au sein des facultés professionnelles. Les contrats étudiés variaient, en durée, de trois jours à neuf ans. Une minorité de professeurs invités étaient détenteurs d'un doctorat et les deux tiers provenaient de Montréal, contrairement aux attentes qui veulent que ce statut puisse servir surtout à faire venir des expertises d'ailleurs. Ceci, de l'avis du Comité, s'explique par le fait que des professionnels en sciences de l'éducation, sciences infirmières, aménagement, etc., peuvent apporter une contribution véritable à l'enseignement sans détenir de doctorat. Le Comité a aussi analysé les questions de rémunération; la masse salariale des professeurs invités représentait, pendant la période étudiée, environ 2 % de la masse consacrée au corps professoral et la rémunération moyenne était de 17 000 \$.

En ce qui concerne les aspects normatifs, le comité a insisté sur le fait que les réalités académiques sont différentes d'une unité à l'autre. La souveraineté doit, conséquemment, appartenir aux unités, départements ou facultés. Compte tenu de cette notion d'autonomie des unités, le Comité a tenté de définir des règles plus contraignantes, car il n'y en a pas en ce moment, mais qui laissent une certaine marge de manœuvre aux facultés. Il présente quatre recommandations :

- 1) de réserver le statut de professeur invité à des personnes possédant des qualifications équivalentes à celles que détiennent les personnes poursuivant une carrière de professeur dans un établissement de nature universitaire, étant entendu que ces qualifications seront déterminées par chaque unité académique;
- 2) de limiter à trois ans la durée maximale des contrats successifs des professeurs invités;
- 3) d'informer les assemblées départementales ou facultaires des embauches des professeurs qui sont invités pour moins de six mois;
- 4) de réexaminer la situation dans trois ans.

M. De Paoli a suivi les débats et a participé aux consultations du Comité, qu'il remercie de présenter une vision qui préserve l'autonomie des unités, dont les besoins diffèrent. Il souhaite que ces règles puissent guider les facultés dans leurs pratiques. Le président des délibérations observe que c'est ce qui découle des propositions du Comité.

Tout en signalant la pertinence de l'analyse du Comité, M. Lewis estime que des règles universelles sont nécessaires. Il suggère de retirer la phrase portant sur l'autonomie des facultés du premier paragraphe des recommandations du Comité.

M. Monière observe que des propositions qui se voulaient beaucoup plus contraignantes ont été formulées antérieurement. Mais l'autonomie des unités est un principe qui nous gouverne à l'Université de Montréal, d'où le fait que le Comité l'ait introduit formellement.

Le président des délibérations évoque qu'il s'agit d'un rapport d'un comité, qui sera, ou non, reçu par l'Assemblée, qui pourra s'approprier les recommandations. L'Assemblée peut aussi, ainsi qu'elle l'a fait précédemment avec ce rapport, retourner le rapport au Comité. Elle peut alors assortir cette décision de suggestions de modifications, que le Comité pourra étudier.

Mme Boisvert est en désaccord avec la suggestion proposée par M. Lewis. Elle observe que ce rapport a déjà fait l'objet de beaucoup de travail. Il a permis de constater que la situation était nettement moins inquiétante que ce que certains évoquaient. Le Comité a déjà considéré l'ensemble de l'information pertinente et a conclu que les unités avaient des besoins différents. Il convient ici de privilégier le bien de l'université dans son ensemble et non un agenda de nature syndicale. C'est la capacité de l'UdeM de remplir sa mission de formation à l'égard de ses futurs diplômés qui doit avoir préséance.

M. Simonet déclare s'opposer pour les mêmes raisons. De surcroît, il fait remarquer que la proposition n'est pas recevable dans son esprit, puisque les qualifications requises des personnes poursuivant une carrière de professeur à l'Université de Montréal sont justement définies par les unités elles-mêmes. Il est donc en désaccord avec le retrait de l'affirmation de l'autonomie des unités, par principe et parce que ce n'est pas applicable.

Mme Renée Béland souligne que la problématique se pose particulièrement dans les unités où l'on a fait un usage abusif de ce statut. Il ne s'agit pas, selon elle, de s'opposer à la formation pratique, qui est nécessaire et utile. Il faut néanmoins s'assurer que les gens qui sont engagés à cette fin le soient avec le bon titre, que ce soit chargé de cours ou, éventuellement, professeur de formation pratique, mais pas celui de professeur invité.

M. Denis Monière fait remarquer que selon le rapport, le professeur invité doit exercer au moins deux des fonctions professorales : enseignement, recherche, rayonnement et participation au fonctionnement de l'institution. Ce n'est donc pas un chargé de cours.

M. Gauthier s'interroge quant au constat que la majorité des invités proviennent de Montréal et évoque qu'il faut peut-être y voir une autre dérive, outre celle relative à la durée excessive de certains engagements.

Le président rappelle l'Assemblée au sujet actuellement à l'étude et invite les membres à concentrer leurs interventions sur la question de la reconnaissance, dans le rapport, de l'autonomie des unités.

M. Gilles Lavigne ne peut être en accord avec ce qui est suggéré. Il évoque une situation récente au sein de sa faculté où le recours au statut de professeur invité a permis d'assurer un enseignement en radiologie laissé vacant à la suite d'une démission, ce qui aurait pu mettre en péril l'agrément de la faculté.

M. Gilles Trudeau abonde. Cette autonomie est essentielle pour les facultés.

À titre de membre du Comité, M. Trudel signale qu'une extraordinaire diversité de situations a été constatée. Devant ce fait, le comité a conclu que la pire solution serait d'imposer une règle unique. Les problématiques des facultés professionnelles sont très différentes. Essayer de limiter cette marge de manœuvre peut faire obstacle à des activités extrêmement importantes en enseignement et en recherche. Il s'étonne par ailleurs qu'on puisse s'inquiéter de la provenance, majoritairement montréalaise, des professeurs invités, Montréal étant une grande ville, dotée d'un bassin d'expertise important.

M. De Paoli fait valoir que le rapport est un ensemble et qu'enlever cette prémisse revient à refuser l'ensemble de la réflexion du comité. Il insiste sur la nécessité de préserver cette richesse que constitue la diversité des facultés.

Dans le but de réconcilier les positions, M. Portugais suggère que le dernier membre de phrase dans le premier attendu, « étant entendu que les qualifications seront déterminées par chaque unité académique », pourrait être assujéti au principe qu'elles doivent être équivalentes à celles détenues par les personnes poursuivant une carrière de professeur par l'inclusion de la mention : « Cette règle étant assujéti à la précédente. ». Mme Gardye appuie.

Mme Girard se dit en désaccord avec les deux propositions. Le Comité a accompli un travail remarquable. Les facultés connaissent leurs besoins; enlever cette reconnaissance, qui est essentielle pour son unité, vient nier la réalité des facultés professionnelles.

Le président des délibérations informe l'Assemblée que le temps alloué à l'étude de ce point est presque écoulé. M. Pierre Simonet demande le vote sur la proposition de M. Portugais. La proposition est défaite.

Le vote est alors demandé sur la proposition de M. Lewis, auprès de qui le président valide sa compréhension de la proposition. Elle est à l'effet de suggérer au Comité de biffer la phrase « il faut préserver l'autonomie des unités et ne pas leur imposer de règles trop contraignantes pour qu'elles puissent remplir adéquatement leur mission académique ». La proposition est défaite à la majorité des voix.

Une demande de prolongation de 20 minutes est proposée et refusée par l'Assemblée. M. Jean Portugais demande une vérification du quorum. Vérification faite, le quorum est constaté.

Le président des délibérations suggère à l'Assemblée de déposer le rapport et d'y revenir lors d'une prochaine séance. L'Assemblée donne son assentiment.

AU-527-11

ALLOCUTION ANNUELLE DU RECTEUR (DISCUSSION)

AU-527-11

M. Jean Portugais rappelle qu'en octobre dernier, lors de son allocution annuelle devant une assemblée d'invités qui comprenait des membres de l'Assemblée de même que de la communauté élargie, le recteur a présenté un certain nombre d' « orientations », terme à propos duquel M. Portugais observe qu'il a été repris périodiquement depuis, dans divers documents ou interventions. Ici même, cette Assemblée s'est penchée récemment sur des propositions d'orientations budgétaires et, en matière de planification, vient tout juste de recevoir un rapport relatif à l'élaboration d'orientations stratégiques. Dans la foulée de certains échanges intervenus à l'Assemblée, notamment entre le recteur et M. Pierre Trudel lors d'une séance antérieure, M. Portugais dit s'être posé la question suivante : y aurait-il lieu que les « orientations » proposées par le recteur lors de son allocution d'octobre dernier fassent l'objet d'un débat au sein de l'Assemblée universitaire elle-même?

La tradition associée à la présentation, en début d'année universitaire, d'une allocution du recteur aux membres de l'Assemblée semble avoir conduit à une transformation de la fonction de cette allocution annuelle. En octobre dernier, le recteur a annoncé à la communauté ce qu'il entendait donner comme impulsion aux travaux de l'institution. M. Portugais observe cependant qu'en vertu de l'article 20.01 des Statuts, c'est l'Assemblée universitaire qui a le mandat de définir les orientations de l'institution.

Sans vouloir opposer les initiatives prises par le recteur et les prérogatives de cette assemblée, M. Portugais estime qu'il serait opportun que l'Assemblée réfléchisse à ce sujet, par exemple, en étant saisie, un peu à l'avance, des orientations que le recteur entend soumettre afin de permettre aux membres de faire un examen de ses propositions d'orientations, en débattre, les enrichir, voire même éventuellement, les modifier, de manière à se les approprier. Il est important que la communauté soit impliquée au sein même du processus de définition des orientations qui guideront l'institution, car les prérogatives de l'Assemblée sont de les établir. Il remarque que le processus semble avoir vécu une sorte d'inversion cette année alors que, lors de son allocution, le recteur a énoncé plusieurs « orientations ». Certaines ont déjà été traduites dans les orientations budgétaires qui ont récemment été adoptées par l'Assemblée, bien que ces dernières revêtent un caractère strictement budgétaire et se distinguent ainsi des orientations plus générales énoncées par le recteur lors de son allocution.

M. Portugais dit souhaiter que cette assemblée se donne, annuellement, l'occasion de faire cet exercice de réflexion collective. Ce processus doit intervenir autrement qu'après le fait, ce qui résulte

cette année d'une situation singulière. Il convient d'arrêter l'ordre chronologique le plus approprié. À la rentrée universitaire, le recteur, dans son allocution, présente ce qu'il considère être ses priorités pour l'institution. Les trois corps universitaires de l'Université de Montréal, le Conseil, l'Assemblée universitaire et la Commission des études, ne doivent pas seulement s'approprier des mots d'ordre et des bannières qui ont déjà été énoncés, mais doivent eux-mêmes contribuer à l'enrichissement de la réflexion concernant les orientations de l'institution. Pour ce faire, M. Portugais suggère que le recteur pourrait soumettre, pour débat à l'Assemblée, à chaque printemps, ce qu'il considère être les éléments déterminants qu'il souhaite mettre de l'avant, de telle manière que ce forum en soit saisi et joue effectivement son rôle. Il souligne que son intervention touche aux fondements mêmes de la structure de notre institution selon la Charte et les Statuts et pose à l'Assemblée la question du rôle qu'elle entend jouer dans la définition des grandes orientations de l'Université, de manière à favoriser une appropriation collective de ce projet par tous les groupes, par l'entremise de leurs représentants ici présents. L'adhésion à des projets d'envergure ne requiert pas seulement la consultation sur un document d'orientation qu'on serait ponctuellement invité à entériner, mais aussi un travail collectif de murissement de la réflexion en vue d'en arriver à une définition commune des grandes orientations. Si ce travail n'est pas effectué au sein de l'Assemblée, il lui semble difficile de concevoir qu'il puisse être fait ailleurs. Cette question lui semble d'autant plus importante qu'elle évoque aussi l'interrelation entre les prérogatives de l'Assemblée et du Conseil, de même que l'identification de la façon dont les orientations qui peuvent être décidées au sein de l'Assemblée peuvent exercer une influence auprès des membres, notamment les membres externes, du Conseil, qui sont notamment appelés à veiller à l'application des règles budgétaires et à la gestion des contrats de l'institution.

La structure même de l'institution, telle que prévue à la Charte depuis 1967, n'a pas été modifiée. M. Portugais remarque que les membres de cette assemblée sont collectivement responsables d'une forme de négligence à l'égard des responsabilités de ce forum quant à la gestion des orientations de l'institution. Soulignant qu'il y a eu, au cours des dernières années, des interventions pour rappeler ce rôle, mais qu'elles ont souvent eu lieu après coup, M. Portugais affirme vouloir considérer l'allocution annuelle du recteur comme un événement emblématique de ce qui devrait être examiné par l'Assemblée. Il s'agit, selon lui, de la mise en œuvre d'un de ses pouvoirs privilégiés, voire même, de son rôle principal. L'Assemblée doit faire en sorte de se donner un mécanisme collectif pour contribuer à ce débat. C'est là, selon lui, la meilleure manière de donner suite à l'invitation formulée en début d'année par le recteur, qui conviait l'Assemblée à débattre de véritables questions de principe et non de matières d'intendance. Tout en invitant ses collègues de l'Assemblée à s'exprimer à ce sujet, M. Portugais suggère qu'on puisse, annuellement, au printemps ou au début de l'automne, fixer un moment où cette question des grandes orientations serait débattue de manière à ce que le recteur, dans son allocution annuelle, puisse être en cohésion avec cette Assemblée. Il termine en affirmant qu'il importe, puisqu'il ne lui semble pas approprié que cette assemblée fasse après coup un devoir dont elle aurait dû s'acquitter avant, de se donner les moyens d'ajuster collectivement « nos horloges institutionnelles » afin de s'assurer d'œuvrer ensemble à la détermination des grandes orientations de l'institution.

Le recteur rappelle, ainsi que M. Portugais le soulignait, qu'il a affirmé son ouverture aux discussions de fond dans cette assemblée dès ses premières séances à titre de recteur. Il reçoit, conséquemment, de manière tout à fait positive l'occasion d'échanges de ce jour. Se référant aux vertus de l'Histoire, il indique avoir fait un retour sur ce que le recteur Lacroix, nouvellement nommé, avait fait lors de sa première allocution en octobre 1998. Il avait alors présenté sa vision, son « plan de match » à titre de recteur. Ses propos n'étaient pas le résultat d'une compilation de consultations auprès de l'Assemblée, mais témoignaient de la vision qu'il nourrissait quant au futur de l'Université de Montréal. Fort du chemin parcouru par cet ancien recteur, M. Breton souligne qu'il s'est adressé à lui afin de solliciter ses idées; le recteur Lacroix lui a suggéré de se présenter à la communauté avec son « plan de match », ses idées sur l'avenir de l'institution, qui lui serviront ensuite de base aux échanges et aux discussions avec les instances de la communauté. Il affirme s'être ainsi montré fidèle à l'Histoire, en présentant à l'ensemble de la communauté, lors de sa première allocution à titre de recteur nouvellement entré en fonction, sa vision de l'Université, qu'il qualifie de « fiche de route ». Vision qu'il avait par ailleurs partagée et validée avec nombre de collaborateurs, au sein de la direction élargie et de la communauté, dont plusieurs membres de cette assemblée. C'est cette volonté de communiquer ses convictions à la communauté qui a par ailleurs déterminé le choix d'assurer une large diffusion, notamment par le web, à l'allocution du mois d'octobre. Tel que le lui indiquait Robert Lacroix, le recteur observe que nous en sommes maintenant à l'étape de réfléchir collectivement sur la vision qu'il exprimait en octobre. Il déplore que les circonstances aient fait en sorte que cet exercice n'intervienne que plusieurs mois après l'allocution dans laquelle il a présenté ses idées, et neuf mois après son entrée en fonction. Le temps requis pour faire les choses, à l'instar d'une gestation, dépasse parfois ce qui serait idéalement souhaité.

Il rappelle les cinq grandes orientations qu'il a soumises en octobre, à savoir se recentrer sur les étudiants, promouvoir l'excellence en enseignement et en recherche, soutenir l'enseignement et la recherche au profit des étudiants, gérer de façon exemplaire et propulser l'Université de Montréal; il observe qu'en vertu de leur caractère intemporel et quasi incontournable dans le monde universitaire, elles ouvrent toute grande la porte aux échanges, notamment au sein de cette assemblée. Il termine en réitérant qu'il accueille de manière extrêmement positive que tous au sein de ce forum puissent travailler ensemble afin de raffiner et de bonifier ces cinq grandes avenues.

M. Michel Seymour déclare accueillir très favorablement tant l'intervention de M. Portugais que la réponse du recteur et observe que les propos échangés jusqu'à maintenant rejoignent l'esprit de la proposition sur les grandes orientations budgétaires qu'il a antérieurement soumise à l'Assemblée de même que celle, figurant à l'ordre du jour de la présente séance, qui porte sur les grandes orientations de recherche. Il estime que, de cette manière, l'Assemblée pourra agir conformément au rôle qui lui est attribué par les Statuts sur un ensemble de grandes questions, qu'il s'agisse d'orientations fondamentales en matière de recherche, de budget ou d'immobilisations. Les grandes orientations ne se limitent pas à celles qu'on peut retrouver dans un livre blanc; tout en restant dans le cadre des grandes orientations, il faut demeurer attentif aux modulations dans leur application. Il observe par ailleurs que ce n'est pas parce que l'Assemblée a comme mandat de décider des grandes orientations générales que ses autres droits doivent être oubliés. Les membres ont, entre autres, le droit d'être informés, notamment en termes d'opérationnalisation des principes directeurs de notre institution. Les membres peuvent aussi, à l'occasion, exprimer leurs points de vue sur des questions plus ponctuelles ou plus précises. Il ne s'agit pas, pour autant, de vouloir diriger l'université, ce qui est l'essence du rôle de la direction qui, évidemment, pourra choisir de tenir compte ou non des avis exprimés. Il souhaite enfin que l'on souscrive à cette idée que l'Assemblée va recommencer à jouer pleinement son rôle.

M. Pierre Trudel propose, dans le but d'opérationnaliser cette volonté, qu'à l'avenir l'allocation annuelle du recteur, qui est un peu notre équivalent institutionnel du discours du président américain sur l'état de l'Union, soit impérativement suivie d'un débat à l'Assemblée universitaire, qui pourra se conclure ou non par l'adoption, à titre de principes généraux, des propositions qui auront été mises de l'avant par le recteur. Cette proposition est appuyée.

Le président des délibérations résume la proposition et demande à M. Trudel si sa proposition suppose que le débat doive suivre l'allocation au cours de la même séance de l'Assemblée. M. Trudel précise que, selon les années, le débat pourrait ou non, dans la mesure des circonstances particulières, suivre immédiatement l'allocation.

M. Jean Portugais estime que cette proposition s'inscrit dans le sens de ce que le recteur a dit plus tôt. Ce mécanisme permettrait l'appropriation par les membres de la communauté des propos du recteur, ce qui donne plus de force et de légitimité au discours lui-même, et une plus grande valeur symbolique et collective à l'opération que constitue la définition d'orientations générales. Il se dit convaincu qu'il est souhaitable que nous ayons un espace collectif de débat à ce sujet. Quant à l'enchaînement des deux, il estime que le débat pourrait se faire tout de suite après ou lors d'une séance ultérieure, mais dans un délai plus court que celui qui s'est imposé cette année. M. Portugais ajoute que cet espace de débat et d'analyse est nécessaire; il prend comme exemple la volonté affirmée par le recteur de « recentrer l'Université sur ses étudiants ». C'est, selon lui, un choix qui doit être discuté. Soutenir l'enseignement et la recherche serait certainement un vœu qui susciterait l'adhésion générale. Mais qualifier ce projet en précisant qu'il est orienté « au profit des étudiants », cela change le sens et appelle à des discussions. Sans vouloir manquer de respect à l'égard des étudiants, il croit qu'il s'agit là d'une orientation à l'intérieur d'une orientation, lorsqu'on ajoute « au profit des étudiants ». Ce genre de choses mérite débat. Il déclare appuyer la proposition et souhaite entendre les membres de l'Assemblée quant à ces questions.

Le recteur exprime son accord avec les propos entendus voulant que l'Assemblée soit un lieu privilégié pour discuter des grands sujets institutionnels et des grandes orientations, par opposition aux matières qu'il qualifie de sujets d'intendance, qui sont de la responsabilité des gestionnaires. Dans ce sens, cela rejoint le commentaire de M. Portugais et la proposition de M. Trudel. Cette assemblée n'a, en effet, pas pour objet de discuter de sujets qui relèvent de la gestion ou de l'intendance, mais plutôt de principes généraux. Il souhaite cependant apporter une nuance aux affirmations voulant que les discussions au sein de l'Assemblée puissent constituer l'unique moyen pour la communauté de s'approprier une vision; comme recteur, il ne peut pas mettre de l'avant une perception aussi réductrice de la communauté, qui ne se résume pas à la centaine de représentants présents à l'Assemblée. Son rôle exige de demeurer attentif et soucieux de la communauté dans

son ensemble. En effet, l'appropriation qui est souhaitée par tous va bien au-delà des seuls rangs de cette assemblée; le corps qu'est l'Assemblée est un lieu charnière, permettant que des visions soient bonifiées et qu'elles puissent être, par la suite, plus facilement et plus énergiquement appropriées par l'ensemble de la communauté. Ce n'est cependant pas le seul lieu. Il réitère l'importance de la question de fond, quant à la nature des débats au sein de cette assemblée. Alors qu'il participe de près à ses travaux depuis plusieurs années, il croit que l'atteinte d'un équilibre permettrait à l'institution de tirer pleinement profit de pouvoir débattre ensemble sur des grands enjeux et ferait en sorte que l'itération, par les membres de l'Assemblée, la direction élargie et les doyens, puisse faciliter l'identification de grandes orientations et de conclusions de principe qui permettraient aux gestionnaires de gérer et procureraient à l'ensemble de l'Université une vision porteuse pour son avenir. Se référant à des discussions antérieures sur des questions de supports à vélos qui ont eu cours dans cette assemblée, il conclut que, selon lui, cet équilibre n'est cependant pas encore atteint.

M. Laurence McFalls note qu'il se sent interpellé par la référence aux supports à vélo faite par le recteur. Selon lui, il y a un lien entre les grands principes directeurs et leur mise en œuvre. Tous, ici, sont pour la vertu. On peut aisément énoncer de grands principes, comme celui de favoriser le développement durable. Or, il y a un lien entre l'affirmation d'un tel principe et les supports à vélo. C'est certain qu'on ne devrait pas parler ici des espaces où ils seront installés. Mais à quel niveau de généralité doit-on s'arrêter? Si le rôle de l'Assemblée se limite à entériner des vœux pieux, ça sert à peu de chose. Afin d'assurer l'implantation des principes, il faut quand même entrer un peu dans les détails. Est-ce qu'on met la priorité sur les supports à vélo ou sur les stationnements? Il s'agit là d'une question d'orientation générale, mais qui a une substance; c'est le genre de question qui doit être débattue ici. L'Assemblée est une institution représentative, même si sa représentativité est imparfaite, puisque des éléments de la communauté n'y sont pas inclus et qu'il faudrait trouver une manière de la réformer afin de l'améliorer. Malgré cette réserve, M. McFalls termine en insistant sur la nécessité de ne pas nier l'importance des institutions représentatives.

Le recteur souligne que les propos de M. McFalls illustrent justement l'équilibre qu'il faut trouver entre un détail, — où faut-il installer les supports à vélo —, qui est du domaine de la gestion, et l'élément qui se rattache à des grandes orientations. Comme le soulignait M. McFalls, la question est de savoir jusqu'où il est utile d'aller dans le détail et quand traverse-t-on la ligne qui sépare la grande orientation de la gestion. C'est, déclare le recteur, ce qu'il nous faut trouver ensemble. C'est en le recherchant dans nos pratiques qu'on pourra parvenir à trouver cet équilibre-là, qui n'a pas encore été atteint. Il termine en assurant l'Assemblée de son plus grand respect pour l'institution représentative qu'elle est.

Le doyen Breton revient sur le phénomène d'appropriation qui a été plusieurs fois évoqué. Selon lui, le même discours de fond peut être livré différemment, selon l'auditoire, et reçu de façon différente par ceux qui l'entendent. C'est là que l'idée même d'appropriation acquiert tout son sens. S'il entend appuyer cette proposition, c'est parce que l'Assemblée, comme forum réunissant des personnes qui ont des liens avec l'ensemble des membres de la communauté universitaire, constitue un lieu unique pour vérifier la compréhension de chacun quant aux diverses composantes des propositions énoncées. Le fait d'en débattre ici permettra de s'approprier ensemble ce qui a été dit et compris, de s'entendre sur le sens et de concourir sur des propositions communes qu'on voudra retenir et utiliser comme orientations.

M. Pierre Simonet, qui souligne être l'un des membres les plus anciens de cette assemblée, dont il participe aux travaux, à divers titres, depuis 15 ans, observe que son mode de fonctionnement a subi des modifications importantes au cours des dernières années. La proposition lui semble refléter un esprit qu'il déjà connu, auquel il adhère, qui vise à ce que l'Assemblée se prononce sur les grandes orientations et non sur les questions d'opérationnalisation, qui appartiennent à la gestion courante. C'est justement pour cela qu'il y a des vice-recteurs et des doyens; un lien de confiance, qui se crée et se consolide notamment à travers les échanges au sein de l'Assemblée, doit exister envers cette équipe. Dans le passé, et il prend l'exemple du discours du recteur Lacroix en 1998, le discours annuel du recteur faisait l'objet de questions et d'échanges. Bien qu'il convienne de remettre dans leur contexte les événements de cette année, il est sage de rétablir les traditions. En terme de chronologie, il estime qu'il appartient à l'Assemblée de trouver la meilleure fenêtre temporelle. Selon le point de départ de cette réflexion, cela pourrait être une séance qui suivrait les discussions sur le budget ou alors la première séance de l'année universitaire.

M. Louis Dumont souligne qu'il perçoit un problème. Les prérogatives de l'Assemblée sont d'énoncer les principes généraux qui président à l'orientation de l'institution. Il croit que, au bénéfice de l'Assemblée et de l'administration, les orientations devraient être générées par l'Assemblée et présentées au recteur, qui pourra ensuite se les approprier et revenir avec ses propositions et non pas l'inverse. Il doute par

ailleurs que l'Assemblée doit se pencher sur ce genre d'orientations chaque année; elles sont élaborées, selon lui, à plus long terme et tiennent davantage d'un plan quinquennal que d'énoncés plus ponctuels. Vu la nature de l'exercice, M. Dumont suggère qu'il appartient à l'Assemblée de travailler en amont de l'administration en consultant la base afin de faire des propositions, qui seront débattues et synthétisées avant d'être soumises au recteur qui pourra ensuite revenir à l'Assemblée avec ce qu'il en pense.

Le recteur exprime son désaccord. Une des caractéristiques du rôle de recteur est le leadership. Le leadership ne peut se résumer à ressasser les orientations que d'autres ont suggérées. Il assure l'Assemblée que la vision qu'il a présentée en octobre dernier n'était pas le fruit d'une génération spontanée, mais bien de diverses consultations, y compris de plusieurs membres de l'Assemblée, qui ont enrichi sa réflexion. Ce serait, selon lui, s'adonner à la pensée magique que de croire que, devant une page blanche, les cent personnes qui composent cette assemblée seront en mesure de définir des orientations qui guideront l'institution. Des propositions sont nécessaires et c'est le rôle de la direction de soumettre à ce forum de telles propositions, qui seront débattues, enrichies et bonifiées. Il estime que ce processus illustre bien la vertu de l'itération, alors que les couches de réflexions successives, au sein des diverses composantes de l'institution, enrichissent le résultat. Plus il y aura d'itérations efficaces, meilleur sera le produit final. Mais il réitère qu'il est de l'essence du rôle de la direction d'initier des idées afin d'alimenter ces processus, notamment parce que l'ensemble des données de base, entre autres en matière de démographie, de financement, etc., lui est connu.

Il termine en soulignant qu'il faudra peut-être repenser le moment où doit avoir lieu cette présentation. Lors de son allocution, le 18 octobre dernier, il visait à se présenter à la communauté, comme recteur nouvellement entré en fonction, et à communiquer sa vision, que tous ici contribueront à bonifier. Il réaffirme cependant que l'Assemblée n'est pas un lieu où il convient « d'arriver avec des pages blanches » et que cela ne servirait pas son fonctionnement.

M. Antonio Nanci se dit convaincu que l'Assemblée ne doit pas se substituer au recteur, qui a été choisi à cause de sa vision et dont on s'attend à ce qu'il soit un leader, qui va proposer des idées dont nous pourrions ensuite discuter comme membres de l'Assemblée universitaire. Ce processus est très important et reflète les rôles respectifs du recteur et de son équipe et de cette assemblée. Quant au moment approprié, il suggère qu'un léger décalage entre la présentation initiale et la discussion serait approprié. Dans un premier temps, cela nous laisse le temps de réfléchir et d'être plus efficaces dans nos questions sur les points fondamentaux. Cette distance favoriserait également, dans un second temps, une appropriation plus large, en permettant aux membres de bénéficier des discussions dans leur entourage et de faire ressortir des points de vue qui dépassent le contenu de cette chambre.

M. Campos dit comprendre les propos du recteur au sujet du leadership. Il se dit aussi d'accord avec M. Dumont. Il souligne que la représentativité de cette assemblée peut être discutée; les membres présents ne sont pas vraiment les représentants de l'ensemble de la communauté. Il observe qu'on peut proposer les grandes lignes, consulter dans les départements, les salles de cours, etc., mais qu'il faut, en même temps, que la direction dispose d'une certaine autonomie et que les discussions appropriées puissent avoir lieu. Selon lui, il faut, par une modification à la loi constitutive, établir plus de démocratie dans cette institution en faisant en sorte que les directeurs, les doyens, etc. soient élus. Il dit qu'il n'irait pas aussi loin avec la direction générale de l'Université, mais que le Conseil de l'Université devrait avoir le loisir d'entendre l'ensemble de la communauté au moment de choisir un recteur.

Le président des délibérations intervient pour souligner que les propos de M. Campos débordent largement le cadre de la proposition débattue. Il rappelle l'essence de la proposition et invite à s'y limiter.

M. De Paoli se dit d'accord avec la substance de la proposition. Il croit que le reste, à savoir par quoi la démarche commence, ressemble au débat de l'œuf et de la poule et ne mérite pas de s'y arrêter. Il revient ensuite sur le processus qui a eu lieu en vue de la nomination du recteur; les candidats y ont été invités à exprimer leur vision, leurs projets et ce qu'ils souhaitaient faire. Une fois le recteur choisi sur cette base, il était important que cette vision soit exprimée à la communauté par la suite. Sinon, en lieu et place de les interroger et de les évaluer sur leur vision, on aurait simplement demandé aux candidats s'ils étaient prêts à suivre l'assemblée universitaire.

M. Jean Portugais remarque que l'article 25.04 des Statuts, qui énonce que « le recteur assure l'exécution des décisions des corps universitaires et la liaison entre ces derniers et (qu') il détient tous

les pouvoirs requis à cette fin », procure un éclairage utile pour résoudre le dilemme de la poule et de l'œuf qui se pose en l'instance. Selon lui, M. Dumont avait raison dans son propos et les pouvoirs du recteur sont ceux d'aller dans le sens des décisions des corps universitaires, notamment l'Assemblée. Cela ne signifie pas pour autant, souligne M. Portugais, qu'on ne puisse trouver un *modus operandi* qui soit correct, tant pour le recteur que pour l'Assemblée. La proposition formulée est raisonnable; elle reçoit, de plus, l'assentiment du recteur. Elle nous permettrait d'avoir un fonctionnement correct. Il ne faudrait cependant pas que se retrouvent dans l'allocution des énoncés qui pourraient être assimilés à des orientations de l'institution et qui auraient été décidés par la seule personne du recteur. Cela doit être précisé, ici et maintenant. Le recteur n'a pas ce pouvoir, qui appartient à l'Assemblée dans nos Statuts. Il a les pouvoirs requis pour assurer la mise en oeuvre des décisions des corps universitaires. Néanmoins, si l'aménagement technique consiste à recevoir des propositions du recteur qui seront ensuite discutées dans cette assemblée, il déclare y adhérer. C'est, selon lui, une façon de procéder qui est respectueuse et dynamique, même s'il se dit convaincu que M. Dumont a raison sur le fond, à savoir que le recteur ne peut pas décider, de lui-même, de définir les orientations fondamentales de l'institution.

Le recteur invite à retourner à l'enregistrement vidéo de son allocution, qui est disponible sur le site de l'Université. D'entrée de jeu, il y précisait qu'il exprimait sa vision, ses propositions, et non celles de l'Université. Il est convaincu que c'est son rôle, de concert avec son équipe, que de proposer. Comme c'est le rôle de l'Assemblée de discuter des grandes orientations et celui des gestionnaires et de la direction que d'assumer la responsabilité de la gestion.

M. Antonio Nanci exprime ses réserves à l'égard du fait qu'on limiterait ainsi l'exercice du pouvoir d'énoncer les grandes politiques de notre institution à une seule séance. Il est convaincu que le recteur et son équipe sont à notre écoute toute l'année. Il ne souhaiterait pas que l'identification d'un format particulier de discussion réduise sa capacité de transmettre ses opinions et de les faire accepter dans la vision du recteur, pour ensuite les faire inclure dans la vision que l'Assemblée adoptera. Il estime qu'il convient de penser la dynamique de manière plus large, dans la perspective d'utiliser pleinement les moyens pour faire évoluer les choses.

Le recteur Breton conclut que cette dynamique va contribuer à faire du recteur un meilleur ambassadeur pour l'ensemble de l'Université, un meilleur *impresario* pour l'institution qu'il est là pour représenter. Plus les orientations s'inscriront dans la vision collective, mieux ce sera. Il réitère cependant qu'il est du rôle de la direction de suggérer de nouvelles pistes, de voir plus loin et de ne pas être statique, afin, éventuellement, que l'Université puisse s'améliorer, se moderniser et devenir davantage concurrentielle. C'est l'atteinte de cet équilibre-là qui permettra d'optimiser notre fonctionnement et qui assurera aussi le recteur d'être mieux outillé pour défendre l'Université.

M. Pierre Trudel remarque qu'il lui semble que chacun ici regarde la même chose, mais sous des angles différents. Les principes généraux que cette assemblée a la prérogative d'énoncer sont évidemment la résultante de débats et de discussions, mais ils ne peuvent pas naître par génération spontanée. Ils sont forcément apportés par celui et ceux dont la responsabilité est d'agir comme dirigeants de l'institution. Il ne lui semble pas étonnant que le recteur ait des propositions et une vision qu'il soumet aux fins de discussion. Il incombe à cette assemblée d'en débattre et, éventuellement, d'y acquiescer ou non. C'est le rôle de l'Assemblée universitaire. Il estime peu plausible que cette assemblée, qui compte une centaine de participants, puisse se mettre à élaborer des principes généraux et des orientations générales de développement à partir d'une page blanche, alors que parfois, un comité de quatre personnes ne parvient même pas à le faire... Cela dit, M. Trudel observe que lorsqu'un principe général est énoncé, il reflète forcément le consensus et la compréhension commune; on s'attendra habituellement à ce que de tels principes généraux soient présents dans les décisions qui viendront par la suite. En ce sens, il en découle une obligation pour les décideurs, qui doivent être en mesure d'expliquer en quoi les décisions plus spécifiques sont en cohérence avec les principes généraux énoncés par l'Assemblée. Cela lui semble exprimer la compréhension adéquate du rôle de l'Assemblée d'énoncer les principes généraux qui président à l'orientation et au développement de l'Université. Cette proposition de fonctionnement, selon M. Trudel, permet à l'Assemblée de se réserver du temps pour se saisir des orientations, tout en ne se limitant pas à ce seul moment. Il est indéniable que l'allocution du recteur, s'il souhaite en prononcer une, constitue un bon moment pour le faire puisque, généralement, on peut s'attendre à ce que le recteur propose à l'institution certaines suggestions d'orientations, de précisions ou d'ajouts aux orientations de l'Université. À l'instar de son collègue Nanci, M. Trudel estime que l'Assemblée conserve néanmoins le loisir de ne pas se limiter à ce moment.

Le vote étant demandé, la proposition est adoptée à l'unanimité des votes exprimés, une abstention étant notée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte qu'à l'avenir, l'allocution annuelle du recteur soit suivie d'un débat à l'Assemblée universitaire qui pourra se conclure ou non par l'adoption de principes généraux.

AU-527-12

AXES STRATÉGIQUES DE RECHERCHE
A-21/527^e/814

AU-527-12

M. Louis Dumont, invité à présenter sa proposition, souligne que le dernier document relatif aux axes stratégiques de recherche date de 2000 et n'a jamais véritablement été mis à jour. Ces axes sont pourtant une composante importante du développement de l'Université, ainsi que le soulignait, en 2006, le recteur Vinet alors qu'il confirmait que leur détermination aurait un impact sur l'ensemble des aspects du développement de l'institution.

Puisqu'il relève de l'Assemblée de fixer les grandes orientations institutionnelles, y compris les axes stratégiques de recherche, il est pertinent d'aborder ce travail de réflexion collective. C'est l'esprit de la proposition que de se demander si les axes définis en 2000, au moment où le gouvernement fédéral a implanté le programme des chaires de recherche du Canada, doivent être revus. À cette fin, l'Assemblée demandera au Comité de la recherche de se pencher sur une nouvelle version du document portant sur les axes stratégiques dont l'Assemblée pourra être saisie. Le Comité a d'ailleurs déjà amorcé sa réflexion à ce sujet. Il conviendrait ensuite que ce document, une fois adopté par l'Assemblée, fasse l'objet d'une large diffusion et d'une consultation auprès des unités, afin d'asseoir l'appropriation par le milieu.

Le vice-recteur à la recherche et aux relations internationales, M. Joseph Hubert, demande la parole afin de fournir un certain nombre d'informations et de précisions. Il rappelle que le plan d'origine a été défini en 2000, à l'instigation du gouvernement fédéral, lors du lancement du programme de chaires de recherche du Canada et de la Fondation canadienne pour l'innovation. C'était la première fois que l'Université de Montréal établissait ainsi ses priorités de recherche de manière formelle et le document a fait l'objet de consultations auprès de toutes les facultés. Par la suite, des mises à jour régulières ont été effectuées environ tous les deux ans, au moyen de consultations conduites auprès des facultés afin de faire le point sur les nouveaux développements significatifs. Le vice-recteur rappelle qu'en 2006, son prédécesseur a entrepris une large consultation visant à redéfinir l'ensemble des axes. Ce projet n'a pas reçu l'assentiment de la communauté et le vice-recteur de l'époque a démissionné de son poste. Lors de sa nomination à titre de vice-recteur en 2007, il a plutôt été résolu de procéder de manière pragmatique et d'ajuster le plan aux fins des nouveaux concours de la FCI qui se présentaient. Une nouvelle mise à jour a été faite en 2008. Depuis leur adoption en 2000, les axes stratégiques de recherche ont donc été régulièrement soumis à des mises à jour légères, qui ont toujours été faites suivant les consultations auprès des facultés. C'est une approche pragmatique qui a prévalu, dont l'objectif était que nos demandes à la FCI figurent dans notre plan stratégique. Cette approche a bien servi l'Université.

Le vice-recteur précise que la FCI n'impose aucun quota selon les domaines; c'est à l'Université de décider dans quels domaines les projets sont déposés. L'Université de Montréal est probablement l'université canadienne qui a utilisé le plus largement les fonds de la FCI pour répondre aux besoins de tous les secteurs de recherche, que ce soit en biomédical, lettres, sciences humaines, sciences sociales ou sciences naturelles. Il observe néanmoins que la nature du programme lui-même restreint un peu le nombre de projets qui peuvent être soumis.

Le programme des chaires de recherche du Canada s'est avéré plus contraignant, puisque les allocations entre les disciplines dépendaient de nos succès auprès des trois organismes fédéraux et que les nombres ont été dictés par nos résultats aux concours. Pour information, l'Université a actuellement 103 chaires de recherche du Canada; 52 d'entre elles sont de type IRSC, donc réservées au domaine biomédical, 30 sont de type CRNSG et 21 de type CRSH.

L'an dernier, la question de la pertinence de revoir ce plan stratégique a été discutée avec le Comité de la recherche. Il a alors été décidé de surseoir à l'exercice jusqu'à l'entrée en fonction du

nouveau recteur et de poursuivre jusque-là avec des actualisations légères afin de redémarrer le processus ensuite. À l'automne dernier, les membres du Comité ont été informés que, dans un premier temps, les facultés étaient sollicitées afin qu'elles définissent leurs priorités. Cette consultation a été effectuée; les résultats sont très variables d'une faculté à l'autre. Certaines évoquent en termes très larges leurs domaines d'excellence et de développement, dans des plans très généraux; d'autres ont soumis des plans plus spécifiques. Le recteur est entré en fonction et a défini les grandes lignes de son plan d'action, qu'il a présenté à la communauté en octobre. La recherche est évidemment une composante importante des grandes orientations de l'Université. Dans la démarche qui a été prévue, le comité de la recherche et les vice-doyens à la recherche, qui sont les interfaces avec les facultés, sont mis à contribution ce trimestre-ci pour travailler à la définition et à la rédaction d'une nouvelle version à partir du plan actuel, dont de larges pans demeurent d'actualité, même s'il requiert des ajustements. Le vice-recteur en profite pour faire remarquer que le caractère un peu aride de ce genre de document résulte des contraintes de format imposées par la FCI et les Chaires de recherche du Canada.

Fort des consultations entreprises, le Comité de la recherche préparera un rapport qui sera soumis à l'Assemblée, vraisemblablement au mois de mai. Comme le plan aura été bâti avec le Comité de la recherche et les représentants des facultés, avec l'assentiment du recteur, il devrait être reçu comme le fruit de ce travail collectif au sein de l'institution, à moins que l'Assemblée ne soit convaincue que le comité a fait complètement fausse route... Bien qu'il se dise tout à fait en faveur de l'itération, il note qu'elle peut être divergente ou convergente. Dans ce cas, il insiste qu'il conviendrait de converger. À l'automne prochain, il est probable que d'autres appels seront lancés par la Fondation canadienne de l'innovation. Il serait malheureux de ne pas avoir de plan stratégique à ce moment crucial et de ne pouvoir soumettre des demandes.

M. Simonet abonde dans le même sens que son collègue Hubert. Il se dit, comme lui, favorable aux itérations, mais pas perpétuelles... Il suggère que la proposition fasse état du processus, tel qu'entrepris, en l'amendant de façon à introduire la consultation préalable des unités dans la démarche du Comité de la recherche (... mandate son Comité de la recherche pour qu'il produise au cours du présent trimestre, après consultation auprès des unités, une nouvelle version du document portant sur les axes stratégiques de recherche de l'Université de Montréal;) et en retirant la consultation des unités prévue au troisième paragraphe quant à la version du document qui sera adoptée par l'Assemblée. M. Dumont, qui est le proposeur initial, appuie cette proposition d'amendement. Le vote n'étant pas demandé, la proposition amendée est adoptée à l'unanimité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,
et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire a résolu de mandater son Comité de la recherche pour qu'il produise au cours du présent trimestre, après consultation des unités, une nouvelle version du document portant sur les axes stratégiques de recherche de l'Université de Montréal;

Que la nouvelle version du document portant sur les axes stratégiques de recherche de l'Université de Montréal fasse l'objet d'une discussion et d'un vote au plus tard à la séance de l'Assemblée universitaire du mois de mai 2011;

Que la version du document qui sera adoptée par l'Assemblée universitaire fasse l'objet d'une large diffusion auprès des unités (départements et facultés).

AU-527-14

CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-527-14

La séance est levée à 17 heures.

Adopté tel que modifié le 14 mars 2011 – Délibération AU-528-2

Le président

Le secrétaire

Guy Breton

Alexandre Chabot